

*extra* de tout document imprimé qu'il en a besoin pour son usage, sans payer plus que pour le tirage et le papier, bien que les deux contrats aient été donnés à la même personne ; qu'à ces causes, afin de définir et distinguer les deux contrats, il soit compris que tous bills, rapports ou documents soumis au Parlement, en manuscrit ou imprimé, sont des papiers parlementaires, soit que la copie ait été envoyée à l'imprimeur par les départements ou par le Parlement, selon que le service public le requerra, et qu'ils porteront le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions du Parlement, et qu'ils seront payés aux prix des impressions parlementaires, après avoir été contrôlés et certifiés conformes au contrat par le greffier du comité, et que l'ouvrage exécuté pour les départements portera le nom de l'éditeur comme entrepreneur des impressions des départements, et qu'il sera payé aux prix des impressions pour les départements après avoir été contrôlé et certifié conforme au contrat par l'imprimeur de la Reine.

*Résolu* : Que si le gouvernement ou un département du gouvernement a besoin d'un plus grand nombre d'exemplaires que d'ordinaire de documents qui lui sont maintenant fournis d'après la liste des distributions, il notifie ce fait au greffier du comité des impressions par écrit assez tôt pour qu'il puisse ajouter ce nombre *extra* à la liste des distributions.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,

*Président, Sénat.*

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre lundi prochain.

Un message de la Chambre des communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer " La société des artistes canadiens " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Ritchie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois lundi prochain.

L'honorable M. *Ritchie*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau les actes relatifs à l'amélioration et " à l'administration du havre de *Québec*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hazen*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

*Ordonné*, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour autoriser la corporation du township de *Collingwood*, dans le comté de *Grey*, à imposer et percevoir des droits de havre à